

**Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 430 000 destiné à financer la campagne de candidature de Genève - Divonne-les-Bains pour l'accueil de la future organisation résultant de la fusion de la Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU) et de l'International Union of Local Authorities (IULA).**

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Ville de Genève, conjointement avec la Ville de Divonne-les-Bains, a décidé de se porter candidate pour accueillir le siège de la future organisation qui résultera de la fusion des deux principales organisations de villes et de pouvoirs locaux, la Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU) et l'International Union of Local Authorities (IULA)<sup>1</sup>.

La lettre invitant les villes intéressées à soumettre leur candidature pour accueillir le siège a été envoyée le 17 décembre dernier et reçue le 3 janvier de cette année<sup>2</sup>. Le dossier de candidature doit être remis aux deux organisations le 26 mars prochain et la décision quant à l'attribution du siège se prendra le 21 juin 2002 à Guadalajara (Mexique).

### **Préambule**

L'évolution actuelle qui tend à accroître la mondialisation avec le développement des technologies de communication et d'information modifie également le système des relations internationales. Elle favorise l'émergence de nouveaux réseaux d'acteurs qui s'imposent de plus en plus dans la concertation internationale. Les villes et les collectivités territoriales sont les premières à en profiter. Il n'est dès lors guère surprenant qu'elles participent de plus en plus à la vie internationale. Dans de nombreux pays, elles s'imposent comme des relais privilégiés des nouvelles formes de coopération au développement, notamment dans ce qu'il est convenu d'appeler "la coopération décentralisée".

Les grandes associations de villes, sensibles à cette évolution, se sont organisées pour répondre aux nouvelles exigences des pouvoirs locaux. C'est dans ce contexte que la FMCU et IULA ont décidé de fusionner. Le Congrès de l'unification aura lieu à Paris en juin 2004.

Au début 2001, Genève est devenue membre de ces deux organisations et a obtenu d'emblée un siège au Conseil exécutif de la FMCU. Une candidature émanant d'une ville nouvellement membre ne pouvait s'imposer sans une stratégie de soutien des collectivités locales françaises très actives en matière de coopération internationale. De plus, il fallait s'assurer qu'aucune autre candidature française ne vienne affaiblir les chances de Genève. C'est alors que fut décidé de conjuguer nos efforts déployés avec une ville transfrontalière, Divonne-les-Bains. En outre, celle-ci dispose d'un Centre International de Formation des Acteurs locaux

---

<sup>1</sup> Le nom de l'organisation qui résultera de la fusion de la FMCU et de IULA n'est pas encore choisi.

<sup>2</sup> Voir le document annexé. Outre l'appel à candidature, ce courrier décrit également la mission et les objectifs de la future organisation et expose de manière détaillée les critères de sélection pour la ville hôte du siège.

(CIFAL), programme inter-agenciel des Nations Unies, avec lequel la nouvelle organisation pourrait établir des synergies. Divonne-les-Bains a obtenu le soutien de la région Rhône-Alpes et Genève celui du canton et de la Confédération. Des discussions sont en cours au plus haut niveau pour que cette dernière accepte d'accorder, le cas échéant, un statut privilégié à la nouvelle organisation (privilèges et immunités) dans les limites des règles appliquées en la matière.

### **Impact et résultats attendus pour Genève**

Pour Genève, l'accueil du siège de la nouvelle organisation mondiale des villes s'inscrit dans la poursuite des efforts déjà déployés pour recevoir la CAMVAL au lendemain de la conférence d'Istanbul. Genève dispose d'une solide réputation en matière d'accueil des organisations internationales intergouvernementales et non-gouvernementales. La présence à Genève de la nouvelle organisation soulignera la place que l'espace lémanique veut occuper sur la scène mondiale en matière de coopération interrégionale et interurbaine. Les retombées économiques ne sont pas à négliger non plus que ce soit pour l'hôtellerie, les commerces, les institutions culturelles notamment.

### **Procédure régissant la candidature pour la ville hôte du siège de la nouvelle organisation mondiale d'autorités locales**

Comme mentionné ci-dessus, l'appel à candidature fixe la date limite pour le dépôt des dossiers au 26 mars 2002.

Les villes candidates doivent envoyer les documents suivants:

1. Un dossier (maximum 20 pages y inclus les annexes) montrant comment la ville répond aux critères de sélection mentionnés ci-dessous.
2. Une lettre signée du maire et du responsable de l'organe exécutif municipal confirmant l'accord de la ville sur la proposition et les offres financières qu'elles contiennent.

Par ailleurs, les villes candidates doivent être membres de la FMCU et de IULA et s'engager, en cas de succès, à devenir membre individuel de la nouvelle organisation.

Une évaluation initiale des candidatures sera faite par un Comité d'évaluation composé des Présidents et des Vice-Présidents de la FMCU et de IULA, aidé des deux secrétariats généraux. Des visites techniques pourront être effectuées pour améliorer et valider l'information fournie ainsi que pour visiter les bureaux et locaux qui seront mis à disposition. Le Comité d'évaluation rendra compte à la Session exécutive conjointe en juin 2002 qui se tiendra à Guadalajara où le vote final aura lieu.

Quatre types de critères de sélection ont été retenus<sup>3</sup>:

1. Les avantages de proximité
2. Les avantages financiers directs
3. L'environnement financier, fiscal, social pour le personnel
4. L'environnement urbain

---

<sup>3</sup> Pour prendre connaissance des critères détaillés se référer au document annexé.

## Conception

Si Genève et Divonne jouissent d'avantages comparatifs de poids et présentent une candidature originale du fait de leur démarche conjointe et transfrontalière, il n'en demeure pas moins que le dossier doit être solidement préparé et soutenu par une campagne de promotion efficace.

Des actions ont déjà été entreprises sous forme de contacts avec des acteurs-clés et la réalisation d'une brochure de présentation des deux villes entièrement financée par Divonne et la région Rhône-Alpes.

Il faut le souligner, le délai jusqu'au dépôt du dossier de candidature le 22 mars 2002 est extrêmement court. C'est pourquoi, la Mairie de Divonne a pris l'initiative de recourir à une société spécialisée dans la communication institutionnelle. Le projet de dispositif de communication comprend notamment:

- la création d'une mallette coffret comprenant un dossier technique qui répond aux critères de nature non confidentielle du dossier de candidature<sup>4</sup>, un carnet de voyage valorisant les attraits de Genève et sa région, auquel il conviendrait de joindre, un souvenir de Genève;
- le dossier de candidature proprement dit sur la base des informations remises par les deux villes;
- la création d'une lettre d'information qui donnera des renseignements actualisés sur la campagne de candidature;
- la création graphique d'un stand qui sera utilisé notamment à la réunion de Guadalajara;
- la conception et la réalisation d'un film publicitaire en vue de la présentation de la candidature à la Session exécutive conjointe FMCU/IULA en juin 2002 à Guadalajara au Mexique.
- la création d'oriflammes

## Coûts

Sur la base d'une clé de répartition de deux tiers / un tiers, le dispositif décrit ci-dessus supporté par la Ville de Genève, s'élèverait à environ 300'000 francs (TVA à 7.6% comprise).

A cela s'ajoutent les coûts suivants:

---

<sup>4</sup> Nous entendons par là des informations telles que les avantages de proximité (aéroport, autoroutes, hôtels etc.), l'environnement urbain, le coût de la vie etc. alors que les informations de type confidentiel qui ne devraient figurer que dans le dossier de candidature relèvent de l'offre que Genève-Divonne peut faire en terme d'avantages fiscaux, de privilèges et immunités, de mise à disposition de locaux etc. Il serait contre-productif que les villes concurrentes sachent le contenu de l'offre car elles pourraient se livrer à une surenchère.

- le déplacement, l'hébergement et divers frais de représentation d'une délégation de cinq à six personnes à Guadalajara en juin 2002 où auront lieu la présentation de la candidature et le choix de la ville hôte, soit au total environ 30'000 francs;
- l'installation et l'organisation du stand pour un montant de 20'000 francs;
- les honoraires pour suivi du dossier de janvier à juin 2002 pour un montant de 50'000 francs;
- la participation au développement du site internet [www.geneve-divonne.ch](http://www.geneve-divonne.ch) pour un montant de 8'000 francs;
- l'accueil des membres du Comité d'évaluation pour un montant de 8'000 francs;
- l'édition de la version arabe de la brochure 4'000 francs;
- enfin, il conviendrait de prévoir une enveloppe pour frais imprévus de 10'000 francs.

Au total, le budget de la candidature Genève-Divonne se monte à 430'000 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

## PROJET D'ARRETE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 28, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Arrête:

*Article premier.*- Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 430'000.- destiné à financer la campagne de candidature de Genève –Divonne-les-Bains pour l'accueil de la future organisation résultant de la fusion de la Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU) et de l'International Union of Local Authorities (IULA).

*Article 2.*- La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2002 de la Ville de Genève.

*Article 3.*- La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2002 de la Ville de Genève, sous les comptes suivants:

31054 (charges de publicité) pour un montant de 332'000 CHF.

31707 (frais de déplacement et représentation) pour un montant de 30'000 CHF

31851 (frais de réception) pour un montant de 8'000 CH

31855 (honoraires pour prestations diverses) pour un montant de 50'000 CHF

31906 (autres frais) pour un montant de 10'000 CHF

\*\*\*\*\*

Annexe: Lettre du 17 décembre 2001 de la Présidente de la FMCU et du Président de IULA invitant les villes intéressées à soumettre leur candidature pour accueillir le siège de la future organisation résultant de la fusion de la FMCU et de IULA.